

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1287

Artikel: Soldes : poussé dans les cordes, le commerce redécouvre l'eau tiède
Autor: Pahud, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014997>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Poussé dans les cordes, le commerce redécouvre l'eau tiède

Il n'y a plus de saisons et les soldes peuvent être pratiqués toute l'année. Paradoxalement, les consommateurs n'y trouvent pas que des avantages. Les commerçants non plus, mais c'est moins étonnant.

L'ABROGATION DE L'ORDONNANCE fédérale sur les liquidations et opérations analogues (les soldes) est effective depuis le 1er novembre 1995: les soldes sont permis toute l'année. Le bilan est mitigé pour les consommateurs comme pour les commerçants.

Le consommateur ne sait plus à quel prix se vouer: le prix de référence est souvent gonflé; la qualité des marchandises devient médiocre et aléatoire. L'acheteur est contraint de rechercher la bonne affaire, d'éviter de se faire rouler, tout au long de l'année. C'est fatigant et cela prend trop de temps. On aimerait occuper notre esprit à des activités plus gratifiantes.

Le commerçant quant à lui doit fonctionner avec des marges réduites, il doit épier en permanence la politique de prix de ses concurrents. Il est concurrencé, en outre, par une nouvelle profession, les soldeurs, – vautours qui guettent les faillites ou qui récupèrent des marchandises de très piètre qualité. Ils s'installent dans des locaux temporairement libres et engagent volontiers sur appel: produits précaires et employés au rabais...

Rappel à l'ordre

L'Ordonnance sur l'indication des prix doit pourtant être respectée. Elle contraint à afficher clairement les prix, à pratiquer le prix fort pendant deux mois au minimum, et à vendre au prix comparatif pendant quatre mois au maximum.

Dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat vient de rappeler à l'ordre la réclame. Il est interdit, par exemple, de proclamer simplement «Réduction de prix sur les tapis jusqu'à 70%». Il faut mentionner précisément quels articles sont soldés et à quel pourcentage.

D'autre part, des commerçants romands viennent de signer une charte instituant des «vrais soldes» et des politiques de vente plus raisonnables. Ils tendent à revenir aux périodes de soldes classiques, à mettre en avant le professionnalisme et le service à la clientèle.

Cet apaisement devrait favoriser leur survie face aux grandes surfaces et aux soldeurs fous; le consommateur déboussolé ne s'en plaindra pas. cp

(Re)lu

DE PRIMO LEVI, je connaissais *Si c'est un homme*, ce témoignage si fort, si pudique sur le camp de Monowitz (Auschwitz III). En janvier 1945, atteint de scarlatine, il fut admis au pavillon des contagieux; il échappa ainsi à l'évacuation du camp et ses marches forcées mortelles par grand froid nordique. Mais l'arrivée des premiers soldats russes ne signifie pas immédiate liberté et retour au pays, à Turin. Il s'en fallut de neuf mois. Ce sont ces mois d'attente, de regroupement de Pologne en Ukraine que Primo Levi raconte dans *La Trêve*. Ce récit jamais dramatisé, complice, presque amusé expose comment ces hommes, ces femmes, internés, sans activité productive recomposent une société avec sa division du «travail», ses rapports hiérarchiques ou de force. Deux cents pages plus riches qu'un traité de sociologie.

Les Italiens, à l'arrière du front russe, étaient de toutes provenances: les rescapés des camps, les moins nombreux, mais aussi des ouvriers volontaires, des détenus des prisons italiennes expédiés en Pologne comme travailleurs, des soldats prisonniers, des Italiens venus de Roumanie avec un billet en bonne et due forme. La recomposition sociale fait émerger des archétypes: les commerçants, les chapardeurs, les médecins, les administratifs, les cuisiniers, les artisans, les maquereaux, les comédiens-acteurs. En toile de fond, la plaine russe sans horizon, la pagaille de la démobilisation et du pillage ramenée d'Allemagne, le bordel russe où se mélangeant jem'en-foutisme et bureaucratie.

On ne sait lisant *La Trêve* s'il faut admirer l'homme pour sa phénoménale capacité d'invention et de débrouillardise ou s'attrister de sa capacité, même entre gens soumis à un sort commun, de recréer une société inégalitaire. ag

Primo Levi, *La Trêve*, Cahiers Rouges, Grasset, 1996.